

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **DEUX MIL VINGT-CINQ** le **3 JUILLET** à 20 heures. Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle l'Intemporelle de Méry-sur-Oise, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON Maire, Alexandre DOHY(+1), Marie-Claude CRESPIN, Rémi DU PELOUX, Laurence BARTHELEMI(+1), Hubert MARCHAIS(+1), Catherine GAUTIER, Bernard RIO(+1), Jean-Marc PECQUEUX(+1), Dominique DE GOUSSENCOURT, Chantal AMICEL, Marie-France HOFFMANN, Pascal FRANCK, Eric LEROYER, Patrice RENARD, Elodie TEIXEIRA(+1), Denis DE GOUSSENCOURT, Jérôme DURIEUX(+1), Stéphane IMBERT(+1) formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

Stanislas BARTHELEMI représenté par Laurence BARTHELEMI
Eric LEMAIRE représentée par Hubert MARCHAIS
Audrey MERI représentée par Elodie TEIXEIRA
Audrey LYS représentée par Jean-Marc PECQUEUX
Frédérique BACQUET représentée par Alexandre DOHY
Nathalie JOUNEAU représentée par Bernard RIO
Maureen VAN RENSBERGEN représentée par Jérôme DURIEUX
Frédéric LEGIEMBLE représenté par Stéphane IMBERT

Absent excusé

Gregory CROZZOLO

Absent non excusé

Sandrine CROZAT

Chantal AMICEL est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

DATE DE CONVOCAATION :
27 juin 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 19
VOTANTS : 27

Objet : Approbation d'une convention de servitude relative à l'installation d'un ouvrage d'assainissement dans le sous-sol de la parcelle cadastrée section B n°3053 sise chemin de Pontoise, lieudit « La Justice Sud » appartenant à la commune de Méry-sur-Oise

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2224-7-1 et suivants,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2122-4,

Considérant le projet de convention proposé par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la vallée de l'Oise Sud fixant les conditions de la servitude de passage de l'ouvrage d'assainissement sous la parcelle communale B n°3053,

Après avis de la Commission urbanisme, travaux, environnement et mobilité du 25 juin 2025,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité :

APPROUVE les termes de la convention de servitude relative à l'installation d'un ouvrage d'assainissement dans le sous-sol de la parcelle cadastrée section B n°3053 sise chemin de Pontoise, lieudit « La Justice Sud » appartenant à la commune de Méry-sur-Oise avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la vallée de l'Oise Sud.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitude bipartite avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la vallée de l'Oise Sud et tous documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 3 juillet 2025



La secrétaire de séance,

Chantal AMICEL
Conseillère municipale



Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-Président du conseil départemental
du Val d'Oise